

Invitation concours

Les Apaches de Fontenay Le Marmion ont le plaisir de vous inviter à leur concours de tir en salle (2x18m) qui se déroulera à la salle omnisport de FONTENAY LE MARMION (parcours fléché) les :

Samedi 24 et Dimanche 25 octobre 2020

Ce concours est sélectif pour les championnats du Calvados, de Normandie et de France.

	Samedi après midi	Samedi soir	Dimanche matin	Dimanche après midi
Ouverture du greffe	13 h 00	19 h 00	08 h 00	13 h 30
Echauffement	13 h 30	19 h 30	08 h 30	14 h 00
Inspection du matériel	14 h 00	20 h 00	09 h 00	14 h 30
Début des tirs	14 h 15	20 h 15	09 h 15	14 h 45

L'entraînement se fera sur cible pendant 30mn

BLASONS

- Classiques :**
- Blason Ø 80 Poussin (voir règlement C3.1.1 ,D2 et D3)
 - Blason Ø 60 Benjamin et Minime
 - Blason Ø 40 pour les autres catégories
 - (Blason Ø 40 trispot possible si demandé à l'inscription)
- Poulies :**
- Blason Ø 40 trispots verticaux de cadet à Sénior3
- Arcs nus :**
- Blason Ø 60 cadet
 - Blason Ø 40 Scratch (de Junior à Sénior 3)

INSCRIPTIONS

- Poussins à Cadets : 5€
Juniors à Sénior 3 : 8€, les départs suivants sont à 5€

Toute inscription non décommandée à l'avance sera due (sauf cas de force majeure).

Pour les poussins, une cible (2 archers miniums et 4 archers maximum) sera réservée le samedi après-midi et le dimanche matin.

Les inscriptions sont à envoyer par mail : lesapachesfm@free.fr avant le 22 Octobre 2020.
Renseignements par email ou au 06.32.94.87.67.

Merci de renseigner si vous êtes droitier ou gaucher lors de votre inscription pour respecter le protocole sanitaire concernant le placement sur les cibles.

Les règlements sont à établir à l'ordre de **Les Apaches de Fontenay Le Marmion** et à adresser à : **Sylviane Laurence - 1 Rue des Genettes, 14190 Bretteville Le Rabet.**

Le nombre de places étant limité, la priorité sera donnée aux Clubs qui auront retourné en premier leur bulletin d'inscriptions ainsi que les droits d'engagement. De même, afin de permettre au plus grand nombre de participer, la possibilité de 2^e départ (ou plus) sera accordée en fonction des places restantes.

Invitation concours

RECOMPENSES

En raison de la crise sanitaire du Covid 19, il n'y aura pas de cérémonie de remise des récompenses. Les résultats seront disponibles sur le site trapta et celui du CD14.

ARBITRES

Arbitre principal : Boisgontier Thomas
Arbitres adjoints : Laurence Sylviane

GREFFE

Tous les archers inscrits doivent se présenter au greffe munis d'au moins une des pièces suivantes :

- La licence de la saison en cours (papier ou dématérialisée) avec photo
- Le passeport sportif avec photo récente
- Tout autre justificatif officiel d'identité
- Un certificat médical ou le passeport signé du médecin si « NON » précisé sur la licence

La tenue blanche ou de club est obligatoire sur le pas de tir.
Les chaussures de sport sont obligatoires.
(jean strictement interdit sauf blanc)
Les chiens sont interdits dans la salle.

RESTAURATION

Une buvette et vente de sandwich sera assurée.

En raison de la crise sanitaire du Covid 19, aucune consommation ne sera acceptée au bar ou debout dans la salle.

La consommation se fera **OBLIGATOIREMENT** assis sur sa chaise dans la zone d'attente ou à des tables qui seront mises à disposition (maximum 8 personnes par table) dans la mezzanine.

MESURES SANITAIRES

La désinfection des mains est obligatoire à l'entrée dans le gymnase et le port du masque est obligatoire dans celui-ci. Le masque peut être retiré uniquement pendant le tir, il est obligatoire lors de toutes les autres situations, y compris pendant le marquage des points en cible.

Une distance d'un mètre devra être respectée entre chaque personne en dehors du pas de tir.

En cas de non respect des consignes, les personnes concernées (archer ou accompagnateur) seront sanctionnables, ceci pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la salle et de la compétition.

Merci de limiter les accompagnateurs au strict minimum.

Merci de ne pas arriver avant l'heure d'ouverture du greffe de votre départ pour que nous puissions désinfecter avant votre arrivée.

La compétition pourra être annulée par la mairie ou la préfecture jusqu'au samedi matin 8h00. Dans ce cas, tous les inscrits seront prévenus par mail.